



BANQUE ET ASSURANCE

INFO **CSEC**

5 JUIN 2024



LE BOUT DU TUNNEL ?

Le bilan social d'une entreprise est la photographie de celle-ci sur l'année écoulée.

Les faits marquants :

- **Démissions** : un taux de 3,9%, en repli de 32%, mais qui reste élevé (658 démissions). Avant la période MATHIEU, le taux était inférieur à 2%. Au 1^{er} trimestre 2024, les démissions seraient en baisse de 20%.
- **Effectif** : en 9 ans, LCL a réduit son effectif de 21%, soit -2,5% par an en moyenne. À fin 2023, nous étions 17.762 CLP (-181/ fin 2022), dont 16.144 en CDI et 761 en congé sans traitement. À fin avril 2024, la direction affirme que l'effectif serait en légère hausse.

- **Licenciements** : Record en 2023 : 187 licenciements contre 102 en 2018 (+ 83% en 5 ans). Cela ne semble pas s'arrêter puisqu'en 2024, il y a déjà eu 19 commissions de recours* contre 23 sur toute l'année 2023.
- **Ruptures durant la période d'essai** : record également en 2023 : 432 ! En hausse de 50% sur 5 ans. **Près d'1/4 des embauches fait l'objet d'une telle rupture.** La direction indique cependant, qu'à fin avril 2024, ces ruptures seraient en retrait de 38%.

2023 marque la fin de l'ère MATHIEU qui a fait des dégâts considérables socialement parlant. Aujourd'hui, la direction semble vouloir stabiliser l'effectif. **FO LCL** espère que le pire est derrière nous.

BILAN SOCIAL 2023

Marie-Agnès CHESNEAU, nouvelle directrice « stratégie et transformation » et membre du Comex, est venue se présenter aux membres du CSEC.

Après 32 ans de carrière côté caisses régionales, Madame CHESNEAU a franchi le rideau de fer pour rejoindre LCL. Elle a dit s'inscrire dans le projet de développement de LCL, dans un contexte où nous sommes challengés par la concurrence et les clients, laissant sous-entendre qu'il fallait être prudent en termes d'effectif et de maîtrise des coûts...

Est-il utile de rappeler que LCL a enregistré un résultat net de 810 millions en 2023 ?

Pour lire la déclaration de **FO LCL**, rendez-vous sur fo-lcl.fr.

*La commission de recours peut être saisie par le salarié après un licenciement, ce qui lui permet de constituer un dossier de défense. Le licenciement n'est effectif qu'après l'avis rendu par la commission.

Au dire de notre nouveau directeur Général : « Un salarié ne peut pas être décalé en salaire par rapport à la concurrence, sinon il va voir ailleurs ». C'est pourquoi il a souhaité lancer une étude comparative des rémunérations dans le secteur bancaire.

Des conclusions de cette analyse dépendra la mise en oeuvre de mesures correctrices ... ou pas. La présentation des résultats a été différée à octobre 2024 afin de tenir compte de la situation la plus récente possible, en englobant l'intéressement-participation versé en 2024 et non celui record versé en 2023.

FO LCL a, d'ores et déjà, demandé un comparatif qui compartimente le salaire fixe, le variable individuel, le variable collectif et les avantages sociaux.

Encore quelques mois de patience pour savoir si LCL devra « arroser » plus. Pour **FO LCL**, LCL ne doit pas se contenter de se mettre à niveau, mais doit appliquer une politique salariale à la hauteur de ses hautes ambitions.



ZOOM SUR ... LA NÉGOCIATION SALARIALE 2024

Même si elle a été moins massive que celle de janvier 2023, la grève du 8 février 2024 a été suffisamment suivie pour obtenir quelques avancées : bonus pour les sur-performeurs, enveloppe de Mesures Salariales Individuelles plus conséquente et avancée en février, PPV complémentaire (même si on attend toujours le décret, et donc la prime), ... Bien sûr, ces mesures

demeurent insuffisantes. Mais cette grève a, malgré tout, pesé dans la négociation et nous continuons d'agir.

C'est d'ailleurs grâce à ce contexte de tensions que Serge Magdeleine a promis le fameux benchmark. Ce dernier est en cours d'élaboration entre direction et syndicats représentatifs. Nous veillerons à ce que les éléments comparatifs retenus soient les plus pertinents possible. La prochaine réunion sur le sujet se tiendra le 11 juillet.

Nous vous tiendrons informés des détails courant juillet.





TÉLÉPHONIE : TCHAO ALCATEL, SALUT WORLDLINE (SUITE)

Le CSEC était consulté sur ce projet dont vous pouvez retrouver les grandes lignes sur le flash du CSEC d'avril 2024 disponible sur fo-lcl.fr. Comme nous n'avons eu aucun élément concernant le Serveur Vocal Interactif (dont le démarrage est reporté à compter de septembre), celui-ci fera l'objet d'un dossier spécifique.

Le CSEC a émis un avis motivé uniquement sur la partie « téléphonie », afin de ne pas retarder le changement de fournisseur s'effectuant dans des délais contraints. Pour lire l'avis du CSEC sur ce projet, rendez-vous sur fo-lcl.fr.

LE CHATBOT, ÇA TE BOTTE ?

Actuellement, si vous cherchez une réponse à votre interrogation, plusieurs possibilités s'offrent à vous : SVP, recours aux experts, les réseaux collaboratifs, LC'Tout et Eureka. Afin de trouver plus efficacement votre réponse, LCL a imaginé un parcours fléché à partir du chatbot Eureka, porte d'entrée unique qui, selon vos mots clés, vous orientera vers le bon interlocuteur (expert, LC'Tout, SVP, ...). Une phase pilote, déployée de février à mai dernier, a permis de tester sa fiabilité et son efficacité. Pour le moment, vous conservez la possibilité de saisir directement les SVP, les experts, les réseaux collaboratifs ou de consulter LC'Tout. Mais si ça te botte, essaie le nouveau chatbot dont la généralisation est prévue très prochainement.

Pour lire l'avis du CSEC sur ce projet, direction, non pas le chatbot, mais fo-lcl.fr, véritable portail social.



TOIT ... ÉMOI ?

Se loger est une problématique majeure dans certains secteurs : en IDF, dans les grandes métropoles, mais aussi dans les stations touristiques, la région limitrophe de la Suisse, ...

La crise du logement s'est aggravée par la chute du nombre de nouveaux logements, notamment sociaux. 2,6 millions de personnes sont en attente d'un logement social et on dénombre 400.000 sans abris, dans un pays où le Droit Au logement est, pourtant, inscrit dans plusieurs textes.

LCL contribue financièrement à Action Logement. Ce qui permet aux CLP de bénéficier d'aides : attribution d'un logement social (118 attributions en 2023), prêt accession, anciennement appelé 1% (24 prêts), prime accession (4 primes), prêt travaux (7 prêts travaux), garantie Visale (83 cautions en 2023), avances locatives (18 avances).

Afin de bénéficier de ces aides, connectez-vous sur actionlogement.fr. Pour une demande d'attribution de logement,



connectez-vous sur al-in.fr et créez votre compte en renseignant votre code entreprise (LCLIDF pour les franciliens, LCLAUTRE pour les provinciaux).

Si vous rencontrez une grosse « tuile », n'hésitez pas à contacter l'assistante sociale de LCL qui pourra prioriser votre dossier.

Pour plus d'informations : ME&CA - Mon quotidien - Avantages et services - Action Logement

Alors que LCL a fermé de nombreux sites et supprimé beaucoup d'emplois, une mobilité géographique est souvent nécessaire pour évoluer. Mais voilà, en 2020, LCL a supprimé les mesures d'aide à la mobilité. Actuellement, c'est au bon vouloir de la direction, « au cas par cas » comme elle dit. **FO LCL** s'était insurgée contre la suppression contre-productive de la circulaire « mobilité » qui lui donnait un cadre.

Lors de ce CSEC, **FO LCL a demandé à la direction si elle comptait remettre en place des mesures de mobilité géographique. Et la réponse fut OUI!** Espérons que ces mesures arrivent plus rapidement que la PPV 2024 !



RVP DES FONCTIONS SUPPORT ET BACK-OFFICES : CE N'EST QU'UN À REVOIR

La présentation du bilan 2023 a été l'occasion, pour **FO LCL**, de réitérer ses demandes sur la RVP de ces fonctions :

- Augmentation sensible des montants d'opportunité, notamment des T1 à T3 qui sont actuellement à 600 et 800 €.
- Arrêt de la prise en compte de l'IRI (Indice de Recommandation Interne). Quelle pertinence et quel crédit peut-on attribuer à un indice basé sur un taux de réponse de 28% ?

FO LCL déplore que la direction ne revalorise que trop rarement les opportunités cible, y compris celles des réseaux, malgré l'inflation qui a sévi ces dernières années. D'autres établissements le font régulièrement. La direction a répondu que ce sujet sera traité au moment de la restitution de l'étude comparative sur les rémunérations. Qui vivra verra.



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne - BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05 / 06
✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr

